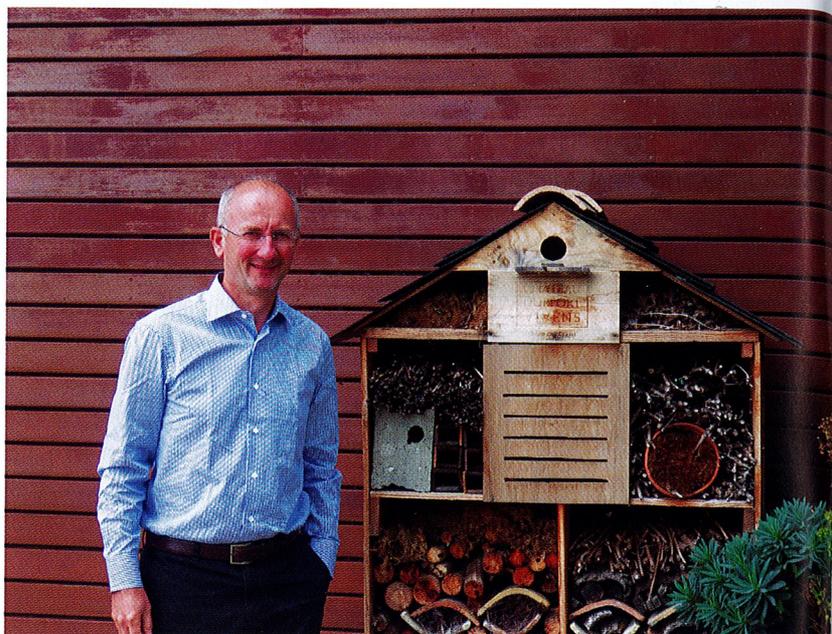


Gonzague Lurton,
président de l'ODG Margaux

" Biodiversité et paysages ", un programme d'intérêt collectif



L'appellation Margaux a lancé en 2013 son projet de préservation de la biodiversité et des paysages. L'objectif est d'engager l'ensemble des propriétés de l'appellation dans ce programme. Les conventions par propriété sont en cours de signature et la communication démarre.

Union Girondine : Peut-on revenir sur les motivations à l'origine de ce projet ?

Gonzague Lurton : Ce projet est parti d'une réflexion soulignant qu'une action collective de préservation de la biodiversité pourrait avoir un intérêt beaucoup plus large que celui des différentes actions menées individuellement par les propriétés. Cela semble d'autant plus vrai dans une appellation comme la nôtre où le parcellaire est très morcelé. Pour aboutir à un résultat intéressant, il nous fallait donc créer un projet intégré et cohérent construit à partir d'une continuité entre les propriétés de façon à re-créer des corridors faunistiques et floristiques. En parallèle, nous avons aussi mené une réflexion pour mieux saisir ce qui constitue la valeur ajoutée collective de notre appellation. La reconnaissance dont elle bénéficie est une grande chance pour les viticulteurs. La protection des terroirs et celle des paysages sont des notions très concrètes qui soutiennent cette reconnaissance. La protection de la biodiversité est certes moins palpable mais elle y concourt aussi. C'est donc pour cela que nous avons adopté cette approche globale "Margaux s'engage pour la biodiversité" qui concerne potentiellement toute l'appellation. A savoir, 1500 hectares avec 65 châteaux dont 21 crus classés lesquels représentent environ les 2/3 de la production.

U.G. : Par quoi a commencé ce projet ?

G.L. : Avant de détailler la méthodologie utilisée, il me semble important de préciser qu'entre viticulteurs de l'appellation nous avons déjà travaillé en commun et partagé des informations sur plusieurs dossiers comme la protection des terroirs et la lutte contre la flavescence dorée. Pour ce dossier, nous avons fait appel à trois structures. Vitinnov, la cellule de transfert de l'ISVV adossée à Bordeaux Science Agro est en quelque sorte l'architecte global du projet grâce à son travail d'animateur. La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et David Genoud, naturaliste indépendant, ont apporté leur expertise naturaliste pour les audits faunistiques. Le programme a démarré en 2013 avec l'appui de Vitinnov pour le diagnostic préalable de l'ensemble de l'aire géogra-

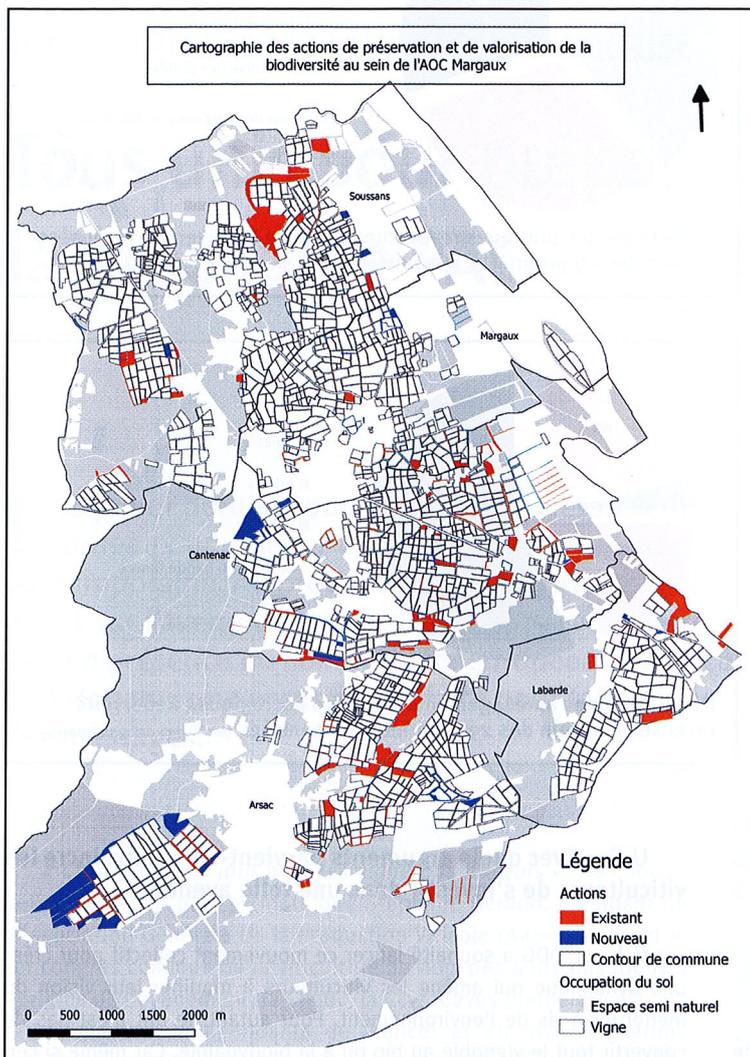
phique de l'AOC. L'objectif de ce travail préparatoire était de cartographier l'occupation du sol du territoire dans son intégralité afin d'identifier les espaces potentiellement aménageables en zones favorables à la biodiversité. Ensuite, une phase d'enquête auprès d'un panel représentatif d'exploitations a permis de mettre en évidence l'adhésion générale des viticulteurs à la mise en place d'un projet collectif de préservation de la biodiversité à l'échelle de l'AOC. Dans un second temps, en 2015, un état des lieux de la biodiversité faunistique de l'appellation a été réalisé sur les populations d'abeilles sauvages par David Genoud ainsi que sur les chauve-souris, les papillons de jour et des oiseaux par la LPO.

U.G. : Quelles sont les conclusions de ces audits ?

G.L. : L'analyse des données issues de cette première étape a permis de mettre en évidence une richesse en biodiversité déjà existante sur le territoire d'étude. Par exemple, 17 espèces de chauve-souris ont été identifiées parmi les 22 présentes en Aquitaine. 6 d'entre elles sont même répertoriées dans l'Annexe II de la directive Habitat-Faune-Flore. Toutefois, l'analyse paysagère du territoire montre que la grande majorité des espèces inventoriées sont localisées dans les espaces situés en pourtour de l'appellation, dénonçant un manque de connectivité écologique au cœur du plateau viticole. C'est sur ces préoccupations que la mise en place d'un projet collectif à l'échelle de l'AOC prend tout son sens.

U.G. : Après cette première étape d'inventaire, comment s'est organisée la suite du projet ?

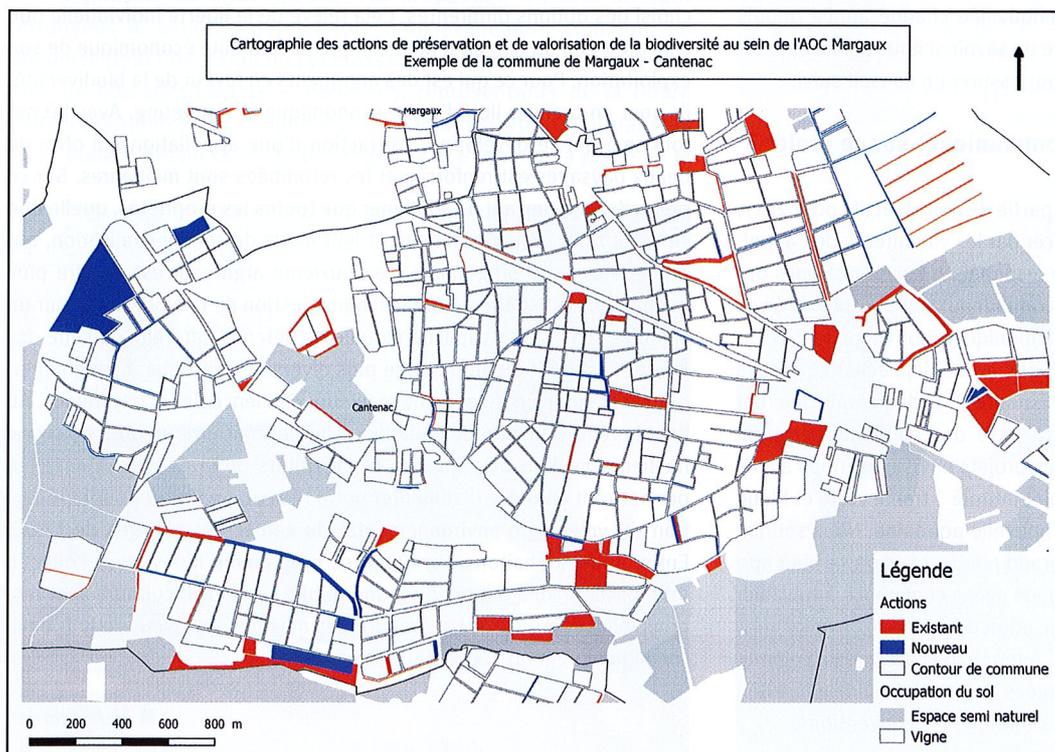
G.L. : Les résultats de ce diagnostic ont permis d'aboutir en 2016 à un plan d'actions opérationnel en réponse aux préoccupations prioritaires du territoire. Il ressort un besoin de fragmenter les espaces viticoles afin de recréer un maillage favorable à la reconquête de la biodiversité. En pratique, ce plan d'actions comprend plusieurs types de mesures à commencer par l'aménagement de Zones Ecologiques



Réservoirs (ZER) par les viticulteurs, comme les haies champêtres, de bosquets et d'arbres isolés, ou encore de talus de tournières et d'inter-rangs re-végétalisés. Les autres mesures sont la promotion de pratiques de gestion respectueuses de la biodiversité, comme le retardement des fauches sur les fossés et les abords de parcelles ou encore la valorisation des parcelles en repos du sol par l'implantation de semis adaptés. A ce stade, c'est important de souligner que l'on a souhaité mettre en œuvre une sorte de politique de " pas japonais ". En effet, l'idée n'est pas tant de révolutionner la façon de travailler en demandant aux exploitants de réaliser des efforts colossaux sur des surfaces gigantesques mais plutôt de valoriser au maximum l'existant tout en assurant une continuité entre les ZER pour faciliter la circulation de la faune. Le but premier est de recréer un maillage pour permettre aux cortèges floristiques et faunistiques présents en marge des plateaux viticoles de recoloniser les espaces de production. On a bien conscience que cela demande un engagement nouveau de la part des viticulteurs. C'est pour cette raison qu'en amont nous avons demandé à Vitinnov de proposer en priorité des actions faciles à gérer et pas trop coûteuses. Après validation du programme, l'équipe de Vitinnov a rencontré individuellement les propriétés pour discuter des possibilités, ou non, de mettre en place les différentes recommandations et pour déterminer les freins éventuels.

U.G. : Au total, combien de parcelles et de propriétés sont concernées par le projet ?

G.L. : L'analyse cartographique de l'occupation du sol a permis de mettre en évidence une surface cumulée d'environ 365 ha potentiellement aménageables, sous réserve que les ZER mises en place n'empêchent pas la bonne réalisation des travaux viticoles. Cette estimation ne prend pas en compte les spécificités de chacune des propriétés.



Fin juin 2017, les chiffres sont très encourageants puisque 29 propriétés volontaires ont été rencontrées ce qui représente déjà 71% de la surface de l'AOC. Pour chacune d'elles, une convention a été rédigée afin de nommer, de quantifier et de localiser les actions favorables à la biodiversité déjà mises en place. Quant aux actions " à venir " elles ont aussi été identifiées de la même manière. Au final, l'objectif est de compléter la cartographie initiale afin de visualiser la recréation des corridors écologiques et des zones écologiques réservoirs (ZER) à l'échelle de l'AOC. 15 conventions sont d'ores et déjà signées et 14 sont en cours de signature. Cela représente 181 actions déjà en place, 88 actions nouvelles pour la saison

2017 et 44 actions en cours de signature. Il est important de préciser qu'aucune pénalité n'est envisagée si les objectifs conventionnés ne sont pas remplis. D'une année sur l'autre le contrat est suivi et revu.

U.G. : Quels sont les premiers résultats et les objectifs pour 2017 ?

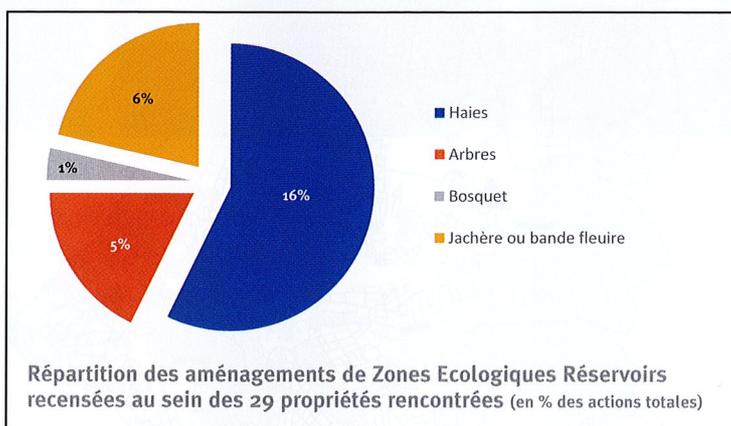
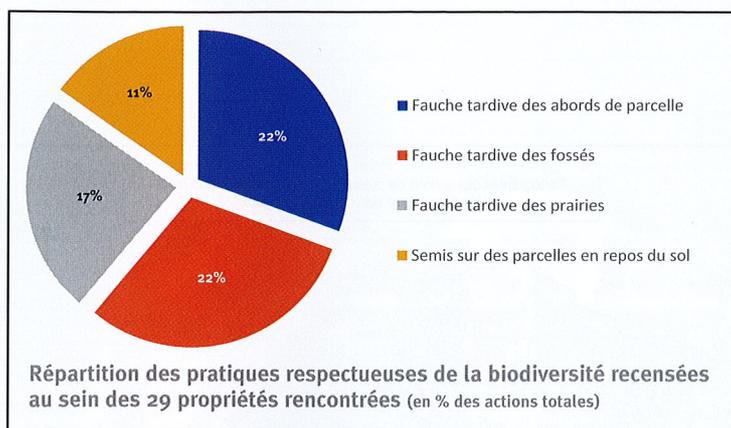
G.L. : Ce programme agro-écologique a obtenu en février 2017 sa reconnaissance officielle en tant que Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) sous l'intitulé "renforcement et valorisation de la biodiversité sur l'AOC Margaux". Cette étape est importante car elle fixe l'existence de cette action menée en commun au sein de l'appellation. Jusque là, les avancées sur ce thème ne s'étaient faites qu'à titre individuel au sein des propriétés de l'appellation. La reconnaissance GIEE va de pair avec certains engagements dont la tenue d'indicateurs environnementaux comme l'IFT ou le nombre d'hectares en désherbage mécanique. L'engagement porte aussi sur des indicateurs de performance économique comme le coût des intrants ou le rendement moyen et sur des indicateurs de performance sociale comme le nombre de journées d'échanges et de sensibilisation ou encore le taux de satisfaction dans la mise en place d'un travail collectif. Pour ce qui est des objectifs sur 2017, nous souhaitons d'abord qu'un maximum de propriétés volontaires puissent être rencontrées individuellement. L'objectif est d'établir un maximum de conventions et aussi de recenser l'ensemble des pratiques sur le territoire. Une fois la cartographie des actions complétée, nous serons à même de cibler les nouveaux secteurs prioritaires à aménager et les nouvelles actions à développer pour aller encore plus loin dans la démarche.

U.G. : Comment est financé ce projet ?

G.L. : Ce dossier est entièrement financé au sein de l'ODG par une cotisation spécifique auprès des viticulteurs qui s'élève à 75 000€ sur 3 ans. Elle est votée à l'unanimité et renouvelée chaque année depuis 2014. Actuellement, la question se pose de savoir si nous allons embaucher un technicien environnemental pour assurer un conseil suivi.

U.G. : Comment allez-vous communiquer sur ce projet ?

G.L. : La communication fait aussi partie de nos objectifs pour 2017. Elle se situe à deux niveaux à commencer par les viticulteurs de l'appellation pour lesquels des formations de reconnaissance faunistiques ont été organisées. A noter que les agents communaux ont été conviés à ces formations et que l'on envisage de communiquer plus largement vis-à-vis des collectivités locales. A ce titre, nous avons déjà échangé avec la communauté de communes "Médoc-Estuaire". L'idée serait de créer une continuité dans les actions sur la base des éléments cartographiques dont nous disposons. Parmi les projets envisagés, nous avons déposé un dossier pour un appel à projet intitulé "trame verte et bleue et pollinisateurs" auprès de la région nouvelle-aquitaine. Nous souhaitons aussi communiquer vis-à-vis du grand public. Mais on ne veut surtout pas griller les étapes. Pour cela, nous avons commencé à travailler sur une charte graphique et sur la réalisation de panneaux explicatifs à installer dans les propriétés engagées. A terme, des actions de communication "grand public" sont envisagées mais ce ne sera pas avant 2018 car pour le moment, nous voulons terminer les conventions.



U.G. : Avec quels arguments parvient-on à convaincre les viticulteurs de s'investir dans une telle aventure ?

G.L. : L'ODG a souhaité lancer ce mouvement collectif pour créer une dynamique qui amène les viticulteurs à modifier leur vision du métier vis-à-vis de l'environnement. Pour autant, le but n'est pas de convertir tout le vignoble au bio ou à la biodynamie. Car même si certaines propriétés de l'appellation y sont déjà engagées, d'autres ont choisi des options différentes. Cela relève de la liberté individuelle que chacun prend ou non en tenant compte de la réalité économique de son exploitation. Pour ce qui est des arguments en faveur de la biodiversité, ils sont en premier lieu d'ordre économique et marketing. Avec l'œnotourisme qui se développe, l'attraction d'une appellation qui offre de beaux paysages est renforcée et les retombées sont meilleures. Sur ce point, il est important de souligner que toutes les propriétés, quelle que soit leur taille, leur classement et leur mode de commercialisation, ont gagné avec ce programme. Le deuxième argument est d'ordre plus technique. On espère qu'une meilleure gestion de la biodiversité sur un vignoble renforce sa capacité globale de défense naturelle puisque des études montrent qu'un paysage plus diversifié contribue à l'augmentation de la biodiversité et à une meilleure résilience des écosystèmes. Au final la réintroduction de la biodiversité pourrait être un outil pour une meilleure gestion du vignoble. Les résultats de la démarche engagée permettront en outre d'alimenter notre réflexion en 2018 pour la rédaction du volet agro-environnemental du cahier des charges de l'AOC. Enfin, nous souhaitons aussi, par ce programme innovant et collectif, faire passer l'idée auprès du grand public que les viticulteurs sont responsables et qu'ils savent prendre des mesures en faveur de leur environnement végétal, faunistique et humain.

■ M.-N. Charles